

Sujet : [INTERNET] Avis de l'EPTB Seine Grands Lacs - Versement au registre d'enquête publique suivant l'arrêté 3039 du 22 octobre 2019

De : Goujard Pascal <pascal.goujard@seinegrandslacs.fr>

Date : 17/12/2019 10:11

Pour : "pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr" <pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr>

Copie à : Amoris Patrick <patrick.amoris@seinegrandslacs.fr>, Lorca Alexie <alexie.lorca@seinegrandslacs.fr>, Coudrais Erwan <erwan.coudrais@seinegrandslacs.fr>, Dupras Pascal <pascal.dupras@seinegrandslacs.fr>, Isidore Grégoire <gregoire.isidore@seinegrandslacs.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique diligentée par l'arrêté préfectoral n° 3039 du 22 octobre 2019 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par UNITECH SERVICES SAS sur le territoire de la commune de SUZANNECOURT, je vous prie de verser au registre d'enquête l'avis de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Je vous invite à me transmettre en retour un récépissé d'enregistrement.

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement.

Pascal Goujard

Directeur de l'appui aux territoires



Tél. : 06 11 76 87 05

Email : pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

28 boulevard Victor Hugo · 10000 Troyes

www.seinegrandslacs.fr

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message...

— Pièces jointes : —

Courrier Laverie de l'industrie nucléaire UNITECH.pdf

600 Ko



Le Président,

Affaire suivie par :

M. Pascal GOUJARD

Directeur de l'appui au territoire

Tel. : 06 11 76 87 05

Courriel : pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

Objet : Arrêté préfectoral n° 3039 du 22 octobre 2019 prescrivant une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par UNITECH Services SAS à SUZANNECOURT

Messieurs les membres de commission d'enquête

Dans le cadre de l'enquête de publique citée en objet pour laquelle vous avez été mandatés par arrêté préfectoral n° 3039 du 22 octobre 2019, je vous communique l'avis du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs que je vous demande de verser au registre d'enquête.

Considérant :

- Les statuts du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs intégrant les dispositions de l'arrêté préfectoral du Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie n°2011-187 du 7 février 2011,
- Les pièces du dossier soumis à l'enquête, notamment l'*Etude de dispersion des effluents dans la Marne – pré-dimensionnement d'une solution de protection produite par ARTELIA* ne permettant d'évaluer l'impact des rejets radiologiques dans la Marne notamment les phénomènes de stockage et de relargage de ces particules,
- L'absence d'évaluation des incidences potentielles du déversement des particules radioactives dans le lac réservoir Marne dit « lac du Der »,
- Le risque potentiel de concentration de particules radioactives par décantation dans les sédiments du lac réservoir Marne,
- Le manque de précision sur les dispositions de prévention, d'alerte et de coordination en cas de rejet accidentel de l'installation dans la Marne, permettant de mettre en sécurité le lac réservoir Marne.

Le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs émet un avis défavorable en raison de l'absence de précisions sur ces considérants, permettant de garantir la compatibilité du projet avec notre mission stratégique de soutien à l'étiage du lac-réservoir Marne, destinée à l'alimentation en eau potable des populations situées à l'aval en particulier de la région parisienne ainsi qu'aux usages agricoles et industriels associés.

Je vous prie de croire, Messieurs les membres de la commission d'enquête, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine Saint-Denis